



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 30 octobre 2024 — N° 158

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner la contribution du Club Optimiste de Saint-Hubert à la tenue de la fête d'Halloween dans la circonscription de Vachon.

M. Morin (Acadie) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Bois urbain.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le lancement d'une nouvelle démarche visant la création d'un centre d'innovation en sécurité civile et publique dans le Haut-Richelieu.

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de remercier la Maison d'accueil des nouveaux arrivants Îles-des-Sœurs pour l'organisation du Gala de reconnaissance de l'héritage interculturel et féliciter les lauréats.

30 octobre 2024

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Michel Longpré.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de saluer la fondation de l'organisme Le Répit Basse-Ville.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de souligner le geste héroïque de M. Mikaël Fiset.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Quartier général de l'audace.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre communautaire Le Trait d'union.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de rendre hommage aux organismes et aux corporations de loisirs de Saint-Hyacinthe.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Ralph Gilman.

30 octobre 2024

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de la Tohu.

À 9 h 54, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 156 concernant la contribution financière des résidents des CHSLD, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 septembre 2024 par Mme Caron (La Pinière);

(Dépôt n° 2000-20241030)

La réponse à la question écrite n° 171 concernant les délais relatifs au regroupement familial, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 septembre 2024 par M. Morin (Acadie).

(Dépôt n° 2001-20241030)

30 octobre 2024

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 29 octobre 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 77, Loi modifiant principalement des lois instituant des régimes de retraite du secteur public. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2002-20241030)

Dépôts de pétitions

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 794 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'exempter les étudiants autochtones des dispositions de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2003-20241030)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

30 octobre 2024

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Nichols (Vaudreuil), M. Lefebvre (Arthabaska) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Québec est une société démocratique reposant sur l'État de droit qui garantit et valorise la liberté d'expression dans l'espace public de manière pacifique;

QU'elle rappelle que cette liberté d'expression doit être exercée de telle sorte à ne pas mettre à risque la sécurité du public;

QU'elle condamne le blocage du pont Jacques-Cartier à Montréal survenu le 22 octobre dernier.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 334 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant les actes de désobéissance civile; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 octobre 2024

Mme Garceau (Robert-Baldwin), conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la protection de la jeunesse; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la protection de la jeunesse; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d’autres dispositions;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 73, Loi visant à contrer le partage sans consentement d’images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence;
- la Commission des transports et de l’environnement, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif;
- la Commission de l’économie et du travail, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l’accompagnement des personnes et à simplifier le régime d’assistance sociale.

30 octobre 2024

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant les drogues du viol, telles que le gamma-hydroxybutyrate (GHB) et la kétamine.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Boulet, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 76, Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Lévesque, deuxième vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 31 octobre 2024, sur une question adressée par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) à M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, sur le sujet suivant : « la gestion de la direction de la Protection de la jeunesse ».

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 76 est adopté.

30 octobre 2024

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 76 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

À 12 h 56, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose :

QUE l'Assemblée nationale constate la fermeture de plusieurs dizaines de classes de francisation partout au Québec;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de s'engager à réinstaurer les services de francisation en milieu scolaire qui ont été interrompus dans les dernières semaines et à prendre tous les moyens nécessaires pour éviter de nouvelles fermetures de services dans ces milieux.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 47 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 23 minutes 40 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 28 minutes 5 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

30 octobre 2024

À la fin de son intervention, M. Morin (Acadie) propose :

QUE la motion du député de Saint-Henri–Sainte-Anne soit amendée de la manière suivante :

À la 4^e ligne, ajouter après le mot « scolaire » les mots « pour adultes ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate la fermeture de plusieurs dizaines de classes de francisation partout au Québec;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de s'engager à réinstaurer les services de francisation en milieu scolaire pour adultes qui ont été interrompus dans les dernières semaines et à prendre tous les moyens nécessaires pour éviter de nouvelles fermetures de services dans ces milieux.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) et sur la motion d'amendement de M. Morin (Acadie), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme Tremblay (Hull) propose :

QUE la motion du député de Saint-Henri–Sainte-Anne soit amendée de la manière suivante :

Au premier alinéa, remplacer les mots « la fermeture de plusieurs dizaines de classes de francisation partout au Québec » par « l'engouement pour les services de Francisation Québec »;

Supprimer le dernier alinéa;

Ajouter les cinq alinéas suivants à la fin de la motion :

« QU'elle souligne que Francisation Québec a été lancé le 1^{er} juin 2023;

QU'elle rappelle que les 76 000 personnes francisées pendant sa première année d'opération constituent un record;

30 octobre 2024

QU'elle réitère que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'a pas coupé dans son budget en francisation, alors qu'il est passé de 170,3 M\$ en 2019 à 251,3 M\$ en 2024;

QU'elle reconnaisse que les 600 000 résidents non permanents au Québec mettent de la pression sur les services publics, dont celui de la francisation;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de poursuivre ses efforts dans le déploiement de Francisation Québec. ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate l'engouement pour les services de Francisation Québec;

QU'elle souligne que Francisation Québec a été lancé le 1^{er} juin 2023;

QU'elle rappelle que les 76 000 personnes francisées pendant sa première année d'opération constituent un record;

QU'elle réitère que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'a pas coupé dans son budget en francisation, alors qu'il est passé de 170,3 M\$ en 2019 à 251,3 M\$ en 2024;

QU'elle reconnaisse que les 600 000 résidents non permanents au Québec mettent de la pression sur les services publics, dont celui de la francisation;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de poursuivre ses efforts dans le déploiement de Francisation Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) et sur les motions d'amendement de M. Morin (Acadie) et de Mme Tremblay (Hull), sous réserve de la permission de son auteur.

30 octobre 2024

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) accepte la proposition d'amendement de M. Morin (Acadie) et refuse la proposition d'amendement de Mme Tremblay (Hull).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Morin (Acadie) et sur la motion proposée par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 31 octobre 2024, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 01, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 31 octobre 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

30 octobre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Nichols (Vaudreuil), M. Lefebvre (Arthabaska) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 334)

POUR - 109

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (IND)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Gronin (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Chassin (IND)	Haytayan (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Ciccione (PLQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	